

les livres et l'ameublement ; car c'est surtout à leur zèle et à leurs efforts courageux que l'on doit attribuer la préservation de la plus grande partie des volumes, lesquels ont été déposés, avec permission, dans le palais de l'archevêché de *Québec*, dans la chapelle particulière de Sa Grâce, et dans les autres corps de logis dépendants de sa résidence.

Lorsqu'il s'est agi de trouver un local convenable pour arranger, énumérer et classer ces livres, on a d'abord éprouvé des difficultés sérieuses, mais dès qu'on les a fait connaître, elles ont été tout aussitôt levées par l'offre généreux et bienveillant du révérend supérieur du séminaire, de trois appartements spacieux, et à compter du jour du sinistre jusqu'au moment actuel, la bibliothèque a pu demeurer dans ce local avantageux, et sa conservation, aussi bien que les aises et le confort des officiers et des serviteurs de la législature qui en avaient la garde, ont été l'objet de toutes sortes d'attentions. Si les livres ont échappé au terrible incendie qui plus tard a réduit en cendre l'hospice des sœurs de la charité, c'est à ces attentions, avec le secours de la providence, que nous en sommes redevables, car si les livres y eussent été transportés, comme on se proposait de le faire, il seraient indubitablement devenus la proie des flammes qui viennent de consumer ce bel édifice.

Quant aux livres qui ont été sauvés, c'est avec une entière satisfaction que votre bibliothécaire doit annoncer que tous ceux qui se rattachent aux procédés législatifs, comprenant les décisions parlementaires, les statuts impériaux et coloniaux, les journaux aussi bien que l'histoire, les usages et coutumes du parlement, se trouvent intacts ; ainsi la législature ne sera exposée à aucune difficulté relativement aux livres de référence dont elle aura besoin pendant la présente session.

Revenant aux livres qui ont échappé aux flammes, comme à ceux qui ont été conservés, je dois dire qu'il est indubitable que si une personne connaissant les différentes catégories et la position des livres, eût résidé dans l'édifice pour diriger les travaux empressés des nombreux assistants qui s'offraient, la majeure partie, si non la totalité des livres, aurait pu être sauvée ; et votre bibliothécaire suggère respectueusement que, dans les dispositions qui pourraient être faites par la suite pour la ré-édification de la bibliothèque, on devrait loger dans le local destiné à la réception de la bibliothèque un officier responsable de ce département.

Deux objets depuis longtemps devenus familiers à votre Honorable Chambre, et qui se fesaient remarquer sur la table de votre salle des séances, savoir ; La sainte bible et le formulaire de prière ont péri lors de l'incendie.

Ceux qui se rappellent, aussi bien que ceux qui ont oui dire, que ces livres ont été présentés à la législature du *Haut-Canada*, par feu Sa Majesté le Roi *George* trois, regretteront cette perte, surtout en apprenant qu'ils avaient déjà échappés aux flammes, d'abord à *Toronto*, en 1824, et ensuite à *Montréal*, en 1849.

Ces témoignages de piété et de bienveillance d'un monarque qui n'est plus,